Bruxelles, le

|  |  |
| --- | --- |
| *L’enfant et l’artiste habitent le même pays. C’est une contrée sans frontière, un lieu de transformation et de métaphores.* Elzbieta, auteur et illustratrice de livres pour enfants | Aux responsables et PO des services d’accueillant.e.s d’enfants des milieux d’accueil collectifs et des SASPE |

N/Réf : DF/BG-Art à la crèche\lettreMA-2020.doc

Département Accueil

Votre correspondant : Bernard GEERTS

🖀 02/542.15.83

**Objet : Éveil culturel subventionné 2020 dans les structures d’accueil**

**de la petite enfance.**

Madame, Monsieur,

Notre Contrat de gestion prévoit la poursuite du programme « Art à la crèche » (ou « éveil culturel ») pour les structures d’accueil de la petite enfance, qui se concrétise par la possibilité d’accueillir un spectacle subventionné en grande partie par l’ONE.

**Spectacles proposés**

|  |  |
| --- | --- |
| « On y va ! » (2 artistes)Par la CIE LE VENT QUI PARLE Rue de Cognebeau, 1597060 SOIGNIESPersonne de contact : Giovanna CADEDDUTéléphone : 0497/54.09.54leventquiparle@gmail.comFiche : <http://bit.ly/onyva-one>Vidéo : <https://youtu.be/IudT_i6kExg> | « Concertino All’Alba » (2 artistes)Par LA BULLE A SONSRue du Rivage, 32 – 1300 WAVREPersonne de contact : Fabienne VANDENDRIESSCHETéléphone : 0495/45.02.76fabienne.vdd@gmail.comFiche : <http://bit.ly/texte-presentation-one>Vidéo : <https://youtu.be/4fPGGnXyXUY> |
| « Taama » (2 artistes) Par le THEATRE DE LA GUIMBARDE Place du Manège, 1 – 6000 CHARLEROIPersonne de contact : Ludivine BOURGEOISTéléphone : 071/58 52 80[www.laguimbarde.be](http://www.laguimbarde.be) contact@laguimbarde.beFiche : <http://bit.ly/taama-presentation>Vidéo : <https://youtu.be/Z4egn24bHig> | **« Pic Nic » (3 artistes)**Par le THEATRE DU COEUR DE TERRERue Juste Chaput, 10 – 5150 FLORIFFOUXPersonne de contact : Adrian DIAZ et Edith VAN MALDERTéléphone : 0475/46.85.03theatrecoeurdeterre@gmail.com**Fiche :** <http://bit.ly/presentation-picnic>**Vidéo :** <https://youtu.be/rQxIJFPDx6w> |
| « Cocon » (2 artistes)Par la COMPAGNIE ZVOUKI Rue Franz Gaillard, 25– 1060 BRUXELLESPersonne de contact : Valia CHESNAISTéléphone : 0487/435 403compagnie.zvouki@gmail.comFiche : [http://bit.ly/cocon-dossier-crèches](http://bit.ly/cocon-dossier-cr%C3%A8ches)Vidéo : <https://youtu.be/POr4tShTlCw> | **« Migrations »** (2 artistes)Par SEMENCES D'ART Rue Georges Leclercq, 58– 1190 BRUXELLESPersonne de contact : Isabelle COLASSINTéléphone : 0486/58.84.73semencesdart@gmail.com**Fiche :** <http://bit.ly/migrations-one>**Vidéo :** <https://youtu.be/73G2rgufouA> |

Pour l’année 2020, nous avons le plaisir de vous proposer les spectacles suivants :

Les fiches et vidéos vous aideront à choisir les 3 spectacles présélectionnés, à mentionner dans le document annexé, par ordre décroissant de préférence.

***Pour plus de facilités, nous vous invitons à retrouver***

***les liens vers les fiches et vidéos***

***sur :*** [***www.one.be***](http://www.one.be)***\professionnel\ Actualités***

**Prix d’une représentation**

Votre participation financière s’élève à 160 € par représentation, l’ONE prenant en charge le complément (520 €), quel que soit le nombre d’artistes (2 ou 3).

**Qui peut en bénéficier ?**

Tous les types de milieux d’accueil et les SASPE peuvent en bénéficier, à l’exception des accueillant.e.s autonomes [[1]](#footnote-1).

Nous attirons votre attention sur le fait que **les structures d’accueil qui ont déjà bénéficié de cette action en 2018 et 2019 ne sont pas considérés comme prioritaires en 2020, contrainte budgétaire oblige**.

***Nous vous invitons néanmoins à introduire une demande***

***si vous êtes dans cette situation pour nous permettre d’estimer avec précision***

***le besoin, de solliciter et d’obtenir un budget supplémentaire,***

***si l’occasion se présente (comme en 2018 et 2019).***

Par ailleurs, afin de permettre une répartition équitable des représentations sur l’ensemble de la Fédération Wallonie Bruxelles, le nombre de représentations attribuées à chacune des Subrégions est déterminé sur base du pourcentage de ses places d’accueil / Fédération (sans celles des Accueillant.e.s d’Enfants Autonomes –AEA-, qui ne sont pas concerné.e.s par cette forme d’éveil culturel subventionné).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Subrégions** | **Places sans AEA** | **% sans AEA** | **Quotas représentations** |
| RBC | 12102 | 28% | 42 |
| BW | 4696 | 11% | 16 |
| HT | 10345 | 24% | 36 |
| LG | 8466 | 19% | 29 |
| LX | 3144 | 7% | 11 |
| NR | 4944 | 11% | 17 |
| Total | 43697 | 100% | 150 |

**Concrètement**

Si vous êtes intéressé par l’un des spectacles proposés et que vous êtes dans les conditions pour accueillir les artistes (accord du PO, espace disponible suffisant, …) :

**Comment bénéficier d’une représentation subventionnée ?**

* Vous complétez et renvoyez le formulaire de demande et de choix de spectacle en ANNEXE à**DGAccueil@one.be**
* Nous gérons les demandes sur base du principe du « premier demandeur premier servi » et des quotas subrégionaux.
* Nous informons les milieux d’accueil par courriel de ce qui a été accordé ou non (merci de bien compléter le document, notamment pour la personne de contact). Cela leur permettra de préparer la venue du spectacle, s’ils en bénéficient en 2020.

**Comment préparer la venue du spectacle ?**

Les 150 milieux d’accueil qui bénéficieront d’une représentation subventionnée en 2020 recevront rapidement des informations pour les aider à préparer en équipe

la venue du spectacle : vidéos, séances ou formations organisées par des Conseillers pédagogiques de l’ONE, …

**Vers la représentation du spectacle choisi**

* Nous gérons les préférences exprimées dans le formulaire de demande afin de les satisfaire autant que possible[[2]](#footnote-2).
* Nous communiquons le spectacle obtenu aux milieux d’accueil bénéficiaires d’un spectacle subventionné en 2020.
* Chaque milieu d’accueil prend contact avec la Compagnie de son choix.
* Il signe ensuite la convention déjà signée par la compagnie, dans laquelle il s’engage à payer sa contribution et est fixée la date de représentation convenue avec la Cie.
* Il envoie la convention signée par la Cie et son représentant à l’ONE, qui la signe à son tour et en transmets copies aux 2 autres parties.
* La représentation peut avoir lieu…

**Et après ?**

* Le milieu d’accueil signe la Déclaration de créance qui certifie que la représentation a eu lieu.
* Il envoie cette déclaration de créance à la Cie, qui la signe à son tour et la transmets à l’ONE pour paiement de sa part.

Nous vous souhaitons de la réussite dans vos projets d’éveil culturel et sommes disponibles pour vous accompagner dans ce cadre.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos salutations distinguées.

 Dominique FIEVEZ,

 Directrice générale adjointe

 Département Accueil

1. Nous préparons des modalités spécifiques –espace disponible réduit. [↑](#footnote-ref-1)
2. A la demande des Compagnies (évaluation), contrairement à ce qui se passe habituellement, nous gérerons les préférences exprimées par les milieux d’accueil. D’habitude, les accords sont essentiellement pris entre les milieux d’accueil et les Cies lors des 2 demi-journées de préparation/sensibilisation obligatoires. Cette année, ces journées seront remplacées par des séances non-obligatoires pour les milieux d’accueil en ayant suivi une récemment (à la demande des milieux d’accueil –évaluation) et ne comprenant pas le choix du spectacle et la gestion des conventions. [↑](#footnote-ref-2)